

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Projet de compte-rendu

Mardi 2 juin 2020

14h00-16h30

Réunion en ligne sur Interactio

Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (29/01/20): adoptés

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion - information**

Le Président présente l'état d'avancement:

- **EUMOFA:**
 - Études de prix supplémentaires et données relatives à l'aquaculture: Avis envoyé à la DG MARE (11 mai 2020)
 - Formation: La DG MARE organise un webinaire public en ligne (29 avril 2020)
- **CSTEP**
 - Suivi: Échanges bilatéraux en ligne entre le Président du GT1 et les Points focaux du CSTEP (7 mai 2020).
- **FEAMP**
 - Renvoyer l'avis: PE et États membres observateurs (7 février 2020)
- **Obligation de débarquement**
 - Mise en œuvre 2019: Avis du MAC sur le rapport annuel 2019 (15 avril 2020)
- **Normes de commercialisation**
 - Termes de référence du FG: Adoptés par le GT1 (6 avril 2020)
 - Réunions du FG: 10 mars, 8 avril, 15 avril 2020

Pandémie du Covid-19

- **Échange de vues: répercussions et mesures**

Le Président souligne que la pandémie du Covid-19 a très fortement touché les secteurs de l'économie. C'est une situation très difficile pour le secteur des produits de la mer, en particulier



la questions des prix payés aux producteurs. Le Président invite les membres à faire des suggestions pour tenter d'améliorer la situation. Le Président présente aussi brièvement les mesures prises par la Commission.

Nicolás Fernandez Muñoz (OPP72) insiste sur le fait que la pandémie a tout mis sens dessus dessous. En Espagne, elle a démontré l'importance de la gastronomie et des produits locaux. Tout le monde en a appris davantage sur les poissonniers et sur ce que le marché a à offrir. Le secteur a appris à travailler différemment. Le principal problème est de ne pas avoir accès aux ressources économiques. Le FEAMP dispose d'une certaine flexibilité, mais ce fonds est extrêmement compliqué, les opérateurs ont donc besoin de plus de temps. Des mesures spécifiques sont nécessaires et la mise en œuvre du FEAMP présente des difficultés, elle est notamment trop lente dans certaines régions. Le secteur espagnol a mis en place un système de chaîne alimentaire qui favorise la durabilité de la mer. Ils essaient de promouvoir la durabilité grâce aux réseaux sociaux et en collaborant avec les producteurs, les poissonniers et d'autres acteurs, dans le but de vanter les vertus du poisson local. Dans l'impossibilité d'approvisionner les restaurants, le secteur s'est retrouvé confronté à d'énormes problèmes, notamment pour les produits à valeur élevée. Il est important d'évaluer la promotion locale et la promotion de la durabilité. L'usage de gants et de masques pose aussi problème, car ils sont rejetés dans la mer. Le problème des microplastiques est aggravé à cause des masques. Il est important de travailler ensemble pour avancer. Il faut maintenir un certain niveau de prix. A l'avenir, il va être difficile de maintenir les prix.

Pim Visser (VisNed) souligne les lourdes répercussion du Covid-19 pour les producteurs, ayant provoqué un effondrement des prix et un besoin d'adaptation des communautés de pêcheurs. Dans certains pays, la production a repris à hauteur de 60%. Au-delà de l'effondrement de la pêche, il y a aussi une crise pétrolière. Les secteurs de la capture et de la transformation sont tous les deux touchés. Les fonds disponibles ont aidé le secteur, mais les États membres gèrent la situation chacun à leur façon. Ces fonds existaient déjà, ils étaient réservés à un Brexit sans accord et ont été réaffectés. VisNed s'inquiète du manque de fonds disponibles à l'avenir. Le secteur a besoin du soutien du FEAMP. Nous ne connaissons pas encore les répercussions à long terme. Il existe un intérêt commun à vendre du poisson pêché localement. Le secteur doit se préparer à une seconde vague de Covid-19.

Catherine Pons (FEPA) est d'accord avec l'intervenant précédent, les pêcheurs ne peuvent pas attendre jusqu'à 2021 pour recevoir les fonds du FEAMP. Le secteur se récupère très lentement, la situation reste compliquée et elle varie en fonction des espèces.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) remercie la Commission pour le programme général d'aide, notamment pour les mesures introduites à l'attention des transformateurs. La mesure du FEAMP continue d'exclure les commerçants. Concernant la mise en œuvre effective, on leur a dit qu'elle était assez lente et qu'il y avait des barrières administratives. L'interprétation des mesures entre les États membres pose aussi problème. Certains États membres font une interprétation associée



aux producteurs aquacoles. Concernant l'aide d'État temporaire aux entreprises de la transformation, le plafond est assez bas.

Fragkiskos Nikolian (Commission européenne) remercie le MAC pour l'étroite collaboration informelle sur les répercussions du Covid-19 dans le secteur des produits de la mer. La Commission a pris des mesures immédiates via EUMOFA en publiant chaque semaine un bulletin d'information à l'attention des parties prenantes, contenant des données consolidées et des résultats au niveau européen. A compter de ce mois, le bulletin sera publié deux fois par mois. La première mesure prise portait sur l'initiative des fonds structurels. Ensuite, il y a eu l'augmentation de l'encadrement temporaire de l'aide d'État. En réponse aux commentaires de l'AIPCE-CEP sur le faible plafond octroyé aux entreprises de la transformation, ils soulignent qu'il est important de le comparer au plafond d'origine, à savoir 30.000€, ce qui signifie qu'il a été multiplié par quatre. Pour les entreprises dont l'activité primaire est agricole, ce plafond passe à 800.000€. Dans l'article de l'avant-projet qui inclut les transformateurs comme bénéficiaires du FEAMP, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de faire une référence croisée à l'article sur les producteurs aquacoles, plutôt que de répéter le texte. Les dispositions prévues pour l'aquaculture et les transformateurs sont les mêmes. Les commerçants ne sont pas inclus, mais ils n'étaient déjà pas inclus dans le FEAMP. Pour le fonds de relance, la Commission a annoncé une proposition de 750 milliards d'euros et une augmentation du prochain budget du FEAMP. La Commission prévoit d'entamer le processus législatif le plus rapidement possible. Il y a aussi l'initiative SURE. Les parties prenantes doivent à présent faire pression sur les autorités nationales compétentes afin qu'elles modifient leurs programmes opérationnels dans les meilleurs délais et allouent des fonds.

- **Prochaines étapes**

Le Président souligne qu'il y a plusieurs points liés au financement que le MAC devrait aborder avec la Commission et les États membres. Le principal problème est l'allocation de la collecte de fonds supplémentaires pour les programmes ayant un taux d'absorption élevé. Le bulletin hebdomadaire EUMOFA a été assez utile. Le Président suggère d'utiliser également le bulletin AEOP-Europêche pour étayer les rapports EUMOFA. Il existe des disparités considérables sur le plan de l'utilisation des aides au régime temporaire entre les États membres. Il serait utile que le MAC rédige un document sur la question, qui serait ensuite envoyé aux États membres et à la Commission, afin d'atteindre un certain niveau d'uniformité. Des règles de concurrence équitables sont nécessaires. Le MAC devrait examiner l'article sur la commercialisation dans le cadre du FEAMP, afin de disposer d'une campagne importante, surtout pour promouvoir le poisson européen auprès des restaurants et des hôtels. Il y a aussi la question des microplastiques, en lien avec l'utilisation de gants et de masques jetables (*point d'action 1*).

Juan Manuel Trujillo Castillo (ETF) est d'accord avec les propositions qui viennent d'être faites. La première question à aborder porte sur les conséquences sanitaires. Le second problème consistera à examiner le soutien que le FEAMP peut offrir aux secteurs de la pêche et de



l'aquaculture. Ces productions sont liées aux secteurs de l'HORECA, du tourisme et des transports. Si ces secteurs sont à l'arrêt, le secteur de la pêche est fortement touché. Il y a une perte de revenus liées à la diminution des prix. Il devrait aussi y avoir une mesure permettant l'accès au financement lié à la perte de travail, vu que le poisson est un produit nécessaire à l'alimentation et que tous les États ont à présent vu que les activités de pêche sont essentielles. Ce genre de soutien permettrait d'alléger la pression que subit le secteur.

Christine Absil (Good Fish Foundation) estime que la question du soutien du FEAMP pour perte de revenus serait une mesure assez difficile à appliquer. L'octroi de cette aide n'est pas clair, serait-elle octroyée aux pêcheurs ou à d'autres acteurs de la chaîne. Ils n'appuieraient pas une telle demande. Il est difficile de savoir dans quelle mesure ce n'est pas déjà couvert par les autres mesures. Il serait difficile de justifier l'octroi d'une compensation via le FEAMP.

Le Président explique qu'il comprend le commentaire de l'intervenante précédente. Néanmoins, si l'on compare la flotte de pêche et l'industrie terrestre, il existe un grand nombre de mesures horizontales pour les industries terrestres visant à maintenir les entreprises et à garantir leur fonctionnement. Aucune mesure n'a été proposée pour la flotte de pêche, outre l'interruption temporaire. Il ne s'agit pas uniquement d'octroyer des fonds à la flotte, mais aussi de garantir des règles de concurrence comparables à celles des autres secteurs. Même un navire immobilisé au port représente un coût important. Autrement, il n'y aura plus de flux de trésorerie pour reprendre les activités après le Covid-19.

Aurelio Bilbao (Federación de Confradías de Pescadores de Bizkaia) est d'accord avec l'ETF, des mesures spécifiques sont nécessaires pour compenser l'arrêt de la production et la diminution des bénéfices. La pêche est une activité essentielle. Cette activité a dû être interrompue, mais n'a pas reçu de soutien. L'interruption temporaire des activités de pêche est à présent encouragée. Même s'il est difficile d'élaborer ces mesures, c'est important et nécessaire.

CSTEP

- **Rapport du Président du GT1 sur l'échange en ligne avec le CSTEP (07/05/20)**

Le Président fait un compte-rendu de la réunion avec les points focaux du CSTEP. Le sujet principal concerne les données de prix moyens utilisées dans les rapports. Cela ne correspond pas à la réalité des flottes dans les différentes régions. Parmi les principaux sujets abordés se trouve l'accès à des données agrégées sur les notes de vente. Le CSTEP lance un appel à données tous les ans. Le règlement cadre relatif aux données prévoit que les États membres fournissent les données économiques. Il existe différentes façons de fournir les données autres que les données relatives aux notes de vente. Le MAC devrait encourager la Commission et les États membres à fournir les données relatives aux prix de vente, au moins les données cumulatives de la flotte. Cela améliorerait considérablement la situation des prix. Le MAC devrait continuer à participer à



la réunion annuelle, en tant qu'observateur. Le MAC continuera à inviter le CSTEP à la réunion de janvier du GT1.

Le Président souligne que plusieurs membres ont accès aux données de prix. Lorsque les chiffres régionaux des différents segments de la flotte sont publiés, le MAC pourrait contribuer e donnant son avis sur les données. Le CSTEP est ouvert aux contributions du MAC. Le MAC apprécie leurs rapports sur la flotte et leurs estimations de futures tendances. La projection 2020 sera extrêmement difficile à cause du Covid-19. Le MAC peut contribuer aux projections.

Fragkiskos Nikolian (Commission européenne) apprécie la contribution du MAC pour fournir des données précises au CSTEP. Ils soulignent que l'ensemble de l'exercice de rédaction du rapport s'effectue dans le cadre de collecte des données. Toutes les données utilisées par les experts proviennent des États membres. Si les membres disposent de données sur les premières ventes, ils devraient contacter les autorités nationales afin d'améliorer la qualité des données transmises à la Commission. La Commission travaille déjà avec les experts afin d'évaluer les répercussions de la crise du Covid-19 et ces estimations avancent bien.

Le Président est d'accord pour que le MAC demande aux États membres de remettre les données relatives aux notes de vente. Le MAC pourrait aussi contacter la Commission et l'AECP, car elles ont aussi accès aux données agrégées des notes de vente. Ces rapports doivent se fonder sur le cadre de collecte des données. Il est important que les États membres envoient de meilleures données au CSTEP, tout en respectant les exigences du RGPD. Le CSTEP semblait ouvert à l'idée d'autres projections, notamment pour les futures projections. Les modèles du CSTEP n'ont pas été conçus pour tenir compte du COVID-19 (*point d'action 2*).

Obligation de débarquement

- **Point sur la situation: Avis du MAC sur le Rapport de mise en œuvre 2019**

Le Président rappelle que le MAC a envoyé un avis sur le Rapport de mise en œuvre 2019. Concernant le volet marché de l'obligation de débarquement, les données relatives à l'obligation de débarquement n'étaient pas disponibles au début de l'année. La Commission a demandé au CSTEP d'analyser les données relatives à l'obligation de débarquement de 2019. Le Président espère que des données seront disponibles à l'avenir pour évaluer si cela a affecté le marché ou non. Il n'existe pas de données spécifiques pour déterminer si la quantité de poisson n'ayant pas la taille requise a augmenté.

Pim Visser (VisNed) souligne qu'il y a encore de nombreuses exceptions à l'obligation. Ils se demandent si l'Europe dispose d'une capacité suffisante de transformation de farine de poisson. Il est important d'analyser ce que nous ferons avec le poisson rejeté, une fois que les exceptions ne seront plus en vigueur.



- **Prochaines étapes**

Le Président estime qu'il faudrait disposer de données spécifiques sur le sujet, notamment sur les aides de minimis, avant de spéculer. Le Président suggère que la Commission envoie le calendrier de l'évaluation du CSTEP par email (*point d'action 3*).

Le 5 juin 2020, la Commission européenne a expliqué par email que l'examen/ avis final du CSTEP basé sur le rapport du Groupe de travail d'experts (EWG) et conformément à la procédure écrite du CSTEP, est prévu pour fin juin. Pour l'année en cours, il a été décidé de procéder à un examen formel par procédure écrite plutôt que d'organiser la plénière habituelle du CSTEP, car l'évaluation de l'année précédente a montré que les parties prenantes préféraient adopter les actes délégués avant l'été. Le groupe d'experts de la pêche et de l'aquaculture examinera la recommandation/ les actes délégués finaux conjoints début juillet, pour que la Commission puisse les adopter à la fin juillet, afin d'entamer la période de contrôle avec les colégislateurs. Le calendrier a été pensé pour tenir compte de la période de contrôle d'une durée maximale de quatre mois, et des plans de rejet qui doivent entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2021.

Concernant la contribution du MAC au rapport de mise en œuvre 2019, elle est très appréciée et sera prise en compte. Toutes les réponses des États membres et des Conseils consultatifs sont consignées et intégrées dans la communication annuelle sur l'état des lieux de la PCP et la consultation sur les possibilités de pêche, adoptée généralement en juin de chaque année. Concernant les captures TMRC, la Commission ne peut pas les partager publiquement. Toutefois, la Commission s'efforce de consigner des informations plus précises sur ces captures via la révision du Règlement de contrôle et la révision du Programme pluriannuel de l'UE du Cadre de collecte des données. Ils saluent l'avis du MAC sur le sujet.

FEAMP

- **Échange de vues: dernières évolutions de la proposition 2021-2027**

Le Président rappelle que la MAC a été très actif dans l'élaboration de plusieurs recommandations en amont de la proposition de la Commission. Les dernières réunions inter-institutionnelles ont eu lieu le 19 novembre 2019, le 10 décembre 2019 et le 4 mars 2020. Le 12 février 2020, la Commission PECH du PE a reconduit l'eurodéputé Gabriel Mato comme rapporteur. La prochaine réunion aura lieu le 12 juin 2020. Plusieurs recommandations du MAC sont reprises dans la nouvelle proposition. Seule les mesures relatives au financement dans le cadre des plans de production et de commercialisation restent floues.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) explique qu'il n'y a pas eu de récente mise à jour sur le financement des plans de production et de commercialisation, il suppose que la situation reste inchangée. Les PPC ont permis d'améliorer les conditions de commercialisation et les OP souhaitent les maintenir. En vertu des amendements proposés par le Parlement et le Conseil, le



financement des PPC serait facultatif, au lieu d'être obligatoire comme dans le FEAMP actuel. Ce financement est essentiel pour permettre aux OP de continuer à produire et à mettre en œuvre les PPC, qui constituent une obligation légale de l'OCM.

- **Prochaines étapes**

Le Président estime que le MAC a été assez clair sur la question des PPC et espère qu'il y a eu plus d'avancées entre les institutions. Le GT doit continuer à surveiller la situation. L'avis du MAC a été envoyé aux États membres et au Parlement européen. Le Secrétariat devrait continuer à surveiller les développements (*point d'action 4*).

Pascale Colson (Commission européenne) explique que les négociations interinstitutionnelles ont commencé en novembre 2019. Trois réunions ont eu lieu au niveau politique. La prochaine réunion est prévue pour le 12 juin 2020. Les colégislateurs sont parvenus à un accord général sur l'architecture générale du fonds. Les colégislateurs examinent à présent plus en détail le contenu du fonds. La prochaine réunion abordera la portée et les conditions de soutien à la flotte de pêche, comme les investissements à bord, l'interruption temporaire ou permanente, le remplacement des moteurs et le soutien aux jeunes pêcheurs. La Commission a exprimé de vives préoccupations concernant certains amendements du Parlement et du Conseil, qui pourraient être interprétés comme une introduction de subventions néfastes, susceptibles de contribuer à la surpêche et à la surcapacité, ce qui irait à l'encontre des engagements de l'UE et de l'ODD14 des Nations Unies visant à éliminer les subventions néfastes d'ici 2020.

Le Président souligne que la principale recommandation du MAC portait sur les PPC. Le Président espère qu'ils revêtiront une nature obligatoire.

EUMOFA

- **Point sur la situation: Avis du MAC sur les études de cas relatives aux analyses des structures de prix**

Le Président rappelle que le MAC a adopté un avis contenant des suggestions d'études de cas sur l'analyse de la structure des prix. Ils ont été rédigés avant la crise du Covid-19. Le Président demande aux membres s'ils ont des suggestions supplémentaires à transmettre à la Commission.

Pim Visser (VisNed) demande plus d'informations sur le personnel derrière EUMOFA et si ces travaux ont été réalisés par la Commission ou par un groupe de consultants. Si EUMOFA décide de réaliser une étude sur le Covid-19, le MAC devrait en définir les termes de référence.



Christophe Vande Weyer (Commission européenne) explique que la Commission a souscrit un contrat de service avec un consortium de cinq partenaires, octroyé via une procédure de passation de marché public, sur base du contrat précédent. EUMOFA travaille uniquement pour la Commission. L'ensemble des activités d'EUMOFA sont gérées via la DG MARE. Aucune publication n'est faite sans l'aval de la DG MARE. Concernant la méthode utilisée pour l'analyse de la transmission des prix, EUMOFA utilise systématiquement la même approche, quelle que soit l'espèce ou le pays à analyser, afin de garantir une cohérence. La méthodologie est disponible sur le site internet, en toute transparence.

La Commission accueille favorablement les suggestions du MAC. EUMOFA devrait examiner les besoins du secteur. Pour chacune des études proposées, la Commission donnera des précisions sur la portée et le calendrier. EUMOFA peut examiner toutes les demandes, mais pas simultanément. EUMOFA dispose déjà d'un programme de travail pour 2020-2021. La Commission aimerait savoir quelles sont les requêtes prioritaires et quelles sont celles qui peuvent attendre jusqu'à l'année prochaine. Vu qu'EUMOFA a déjà réalisé certaines des études suggérées dans le passé, le MAC pourrait peut-être s'en contenter ou préférerait une mise à jour.

Fragkiskos Nikolian (Commission européenne) accueille favorablement l'avis du MAC. Ils reconnaissent qu'il sera peut-être difficile de produire des renseignements sur les effets prix de la crise du COVID-19 pendant l'année en cours. Il faut du temps pour évaluer les répercussions. Le rapport économique annuel de la flotte élaboré par le CSTEP tentera d'analyser les répercussions du Covid-19. Des discussions ont lieu en interne pour lancer ces études. Concernant l'obligation de débarquement, ils soulignent qu'EUMOFA a préparé une étude sur les captures indésirées. Ils soulignent que, conformément au Règlement OCM, EUMOFA était le principal outil de la Commission pour s'acquitter de son obligation légale puisse fournir des renseignements sur la situation des marchés.

Le Président précise que le GT va devoir examiner les études nécessaires et les priorités dans le contexte post-Covid-19. Ce point devrait être à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT1. Les membres doivent définir quelles sont les études à privilégier. Une fois que le MAC aura reçu la réponse de la Commission à son avis, le GT privilégiera ces priorités. Le Président demande au Secrétariat de faire circuler l'étude d'EUMOFA sur les débouchés de marché pour les captures indésirées (*point d'action 5*).



Normes de commercialisation

- **Rapport de Pim Visser, Président du Focus Group sur les normes de commercialisation (10/03/20, 08/04/20, 15/04/20)**

Le Président souligne l'importance des travaux à venir. Vu les échanges qui ont eu lieu lors de la dernière réunion du Comité exécutif, les discussions seront probablement plus spécifiques au niveau des GT (*point d'action 6*).

- **Point sur la situation: Avis du MAC sur l'analyse d'impact initial**

Gerd Heinen (Commission européenne) explique que l'analyse d'impact initiale a été publiée au mois d'avril précédent. Elle a été suivie d'une période de réaction de quatre semaines. Plusieurs parties prenantes ont envoyé des commentaires, qui sont publics. Concernant les prochaines étapes, les plans n'ont pas vraiment changé. La Commission vise le troisième trimestre de l'année pour la consultation publique. Ceci sera complété par des consultations ciblées des parties prenantes. La révision des normes de commercialisation constitue un point d'action de la stratégie De la ferme à la table.

- **Futurs travaux: Consultation publique de la Commission (second semestre 2020)**

Le Président propose que le GT1 participe activement à la consultation de la Commission. Le GT devrait travailler en fonction du calendrier de la Commission. Le Président propose d'inclure ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT1. A l'avenir, une proposition sera publiée et ce sujet devraient faire partie du programme de travail du MAC de l'année prochaine.

Pim Visser (VisNed) aimerait connaître le nombre de réponses reçues à l'analyse d'impact initiale de la Commission. Il aimerait également savoir quand les résultats seront disponibles.

Gerd Heinen (Commission européenne) explique que les retours sur l'analyse d'impact initiale sont disponibles au public sur le site de la Commission. Il y a eu 7 réponses. Le faible numéro de réponses n'est pas surprenant, car l'analyse d'impact initiale n'est pas largement diffusée dans les canaux de communication de la Commission. Les évaluations d'impact initiales ne seront plus modifiées, mais les commentaires des parties prenantes seront pris en compte pour la suite du processus. La Commission a remercié le MAC pour l'avis soumis, qui sera pris en considération. La consultation publique de la Commission est prévue pour le troisième trimestre de cette année. Dès qu'il y aura plus d'information sur le calendrier, le Secrétariat du MAC sera informé.



DIVERS

Aucun.

Résumé des points d'action

1. Pandémie du Covid-19:

- Prochaine réunion du GT1: à inclure à l'ordre du jour. Le but est d'ébaucher un avis à l'attention de la Commission et des États membres, qui couvrirait le financement supplémentaire et les mesures de soutien, la mise en œuvre de l'aide temporaire par les États membres, la commercialisation des produits locaux et la pollution plastique par les objets jetables.

2. CSTEP:

- Avis: rédiger l'avis du MAC sur les données du CSTEP.

3. Obligation de débarquement:

- Suivi: poursuivre le suivi de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement et attendre le rapport du CSTEP.

4. FEAMP:

- Suivi: continuer à suivre les discussions et les recommandations du MAC.

5. EUMOFA:

- Réponse de la Commission: élaborer la réaction du MAC à la réponse de la Commission lors de la prochaine réunion du GT1.
- COVID-19: les membres doivent soumettre leurs suggestions concernant les priorités des études de cas lors de la prochaine réunion du GT1.

6. Normes de commercialisation:

- Prochaine réunion du GT1: sujet à inclure à l'ordre du jour, plus particulièrement la consultation publique de la Commission.
- Programme de travail pour l'année 5: proposer d'inclure ce sujet.



Liste des présents

Représentant	Organisation
Alexandre Rodríguez (observateur)	Secrétariat du Conseil consultatif de pêche lointaine (LDAC)
Andrew Kuyk	AIPCE-CEP
Anna Boulova	FRUCOM
Annelie Rosell	Swedish Pelagic Federation PO
Arnault Chaperon	FEPA
Aurelio Bilbao	Federación de Confradias de Pescadores de Bizkaia
Carla Valeiras Alvarez	EuroCommerce
Catherine Pons	FEPA
Christine Absil	Good Fish Foundation
Christophe Vande Weyer	Commission européenne
Cristina Fernández (observatrice)	Royaume-Uni (Seafish)
Daniel Voces de Onáindi	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Emiel Brouckaert	AEOP
Evelien Ranshuysen	Commission européenne
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Gaël Lavielle	Les Pêcheurs de Bretagne
Gerd Heinen	Commission européenne
Guillaume Carruel	AEOP
Guus Pastoor	Visfederatie
Hans Nieuwenhuis	Marine Stewardship Council
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)
José Basilio Otero Rodríguez	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)



Représentant	Organisation
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Katrin Vilhelm Poulsen	WWF
Laurène Jolly	Commission européenne
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Mike Turenhout	Visfederatie
Nicolás Fernandez Muñoz	OPP72
Pascale Colson	Commission européenne
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pierre Commère	ADEPALE
Pim Visser	VisNed
Purificación del C. Fernández Alvarez	OPPC-3
Roberto Carlos Alonso Baptista de Sousa	ANFACO-CECOPECA
Rosalie Tukker	Europêche
Santiago Folgar Gutiérrez	AVOCANO
Sean O'Donoghue (Président du GT1)	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Sergio López	OPP LUGO
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Vanya Vulperhorst	Oceana

